Protections des données personnelles et cookies

Dernière mise à jour : 6 octobre 2026

L'Office de Tourisme du Kreiz Breizh accorde une importance particulière à la protection des données à caractère personnel des personnes qui utilisent son site internet, sollicitent ses services ou achètent des prestations proposées par l'Office de Tourisme.
La présente politique a pour objet d'informer les utilisateurs et clients sur la manière dont leurs données personnelles sont collectées, utilisées, conservées et protégées, ainsi que sur leurs droits.
Elle s'applique notamment aux données collectées dans le cadre de la consultation du site internet, des formulaires de contact, des demandes d'information, des inscriptions aux communications de l'Office de Tourisme, des réservations et de la billetterie.

Article 1 – Responsable du traitement
Le responsable des traitements de données à caractère personnel est :

Office de Tourisme du Kreiz Breizh
Régie SPIC - Communauté de communes du Kreiz-Breizh - SIRET : 24220071500074
1 place de la République
22110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 02 72
Courriel : office@tourismekb.bzh
Site internet : www.tourismekreizbreizh.bzh

L'Office de Tourisme est représenté par Mme Sandra LE NOUVEL, présidente de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh.
L'Office de Tourisme agit dans le cadre de ses missions d'information touristique ainsi que dans le cadre de ses activités de réservation, de billetterie, de commercialisation et de gestion des services proposés au public.
Lorsque cela est nécessaire, l'Office de Tourisme peut faire appel à des prestataires techniques ou à des partenaires pour assurer certains traitements de données. Ces interventions sont encadrées conformément à la réglementation applicable.

Article 2 – Données personnelles collectées

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique.
Selon les services utilisés et les finalités poursuivies, l'Office de Tourisme peut être amené à collecter notamment :

- nom et prénom ;
- adresse postale ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- date de naissance, lorsque cette information est nécessaire à la prestation ;
- informations relatives aux demandes adressées à l'Office de Tourisme ;
- informations relatives aux réservations et aux prestations achetées ;
- informations nécessaires à la facturation ;
- informations relatives aux paiements, sans conservation des données bancaires lorsque celles-ci sont directement traitées par un prestataire de paiement sécurisé ;
- historique des commandes et réservations ;
- informations nécessaires à l'organisation et au suivi des prestations ;
- préférences de communication ;
- informations nécessaires à la gestion des demandes d'exercice des droits.

Des données peuvent également être collectées automatiquement lors de la navigation sur le site, notamment au moyen de cookies ou autres traceurs, dans les conditions précisées à l'article 71 de la présente politique.
Les données demandées dans les formulaires sont obligatoires lorsque cela est nécessaire à la réalisation du service demandé. Les champs facultatifs peuvent être laissés non renseignés sans empêcher l'accès au service concerné, sauf indication contraire.
L'Office de Tourisme veille à ne collecter que les données pertinentes et nécessaires au regard des finalités poursuivies.

Article 3 – Finalités des traitements
Les données personnelles peuvent être traitées pour les finalités suivantes :

- répondre aux demandes d'information et aux demandes adressées à l'Office de Tourisme ;
- assurer l'information touristique et l'accompagnement des visiteurs ;
- gérer les réservations ;
- assurer la billetterie et l'émission des titres ou billets ;
- organiser et assurer le suivi des prestations réservées ;
- gérer les paiements ;
- établir et conserver les documents de facturation ;
- gérer les relations avec les clients et les prestataires ;
- assurer le suivi des commandes et des réservations ;
- gérer les réclamations et demandes de service après-vente ;
- respecter les obligations légales, réglementaires et comptables applicables à l'Office de Tourisme ;
- assurer la sécurité des systèmes et des services numériques ;
- établir des statistiques et mesurer l'utilisation des services, lorsque cela est permis par la réglementation ;
- améliorer le fonctionnement, l'ergonomie et le contenu du site internet ;
- envoyer des informations relatives à une prestation réservée ou achetée ;

- envoyer des informations touristiques ou commerciales lorsque la réglementation le permet ou lorsque le consentement de la personne est requis et a été recueilli ;
- gérer les inscriptions et désinscriptions aux communications de l'Office de Tourisme ;
- gérer les demandes d'exercice des droits prévus par le RGPD et la loi Informatique et Libertés.

Les données ne sont pas utilisées à des fins incompatibles avec les finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Article 4 – Bases juridiques des traitements

Selon le traitement concerné, l'Office de Tourisme fonde l'utilisation des données personnelles sur l'une ou plusieurs des bases juridiques prévues par le RGPD.

Exécution d'un contrat

Les données sont notamment traitées sur cette base lorsqu'elles sont nécessaires à la réservation, à l'achat d'une prestation, à l'émission d'un billet, à la gestion d'une commande ou à l'exécution des obligations liées à une prestation.

Respect d'une obligation légale

Certaines données sont conservées ou traitées afin de respecter les obligations légales ou réglementaires applicables à l'Office de Tourisme, notamment en matière comptable, fiscale ou administrative.

Intérêt légitime

L'Office de Tourisme peut également traiter certaines données lorsque cela est nécessaire à la poursuite de ses intérêts légitimes, notamment pour assurer la sécurité de ses services, prévenir les utilisations frauduleuses, gérer ses relations avec ses usagers ou améliorer ses services, sous réserve du respect des droits et libertés des personnes concernées.

Consentement

Lorsque la réglementation l'exige, notamment pour certaines opérations de prospection ou certains cookies et traceurs, le traitement repose sur le consentement de la personne concernée.

Le consentement peut être retiré à tout moment, sans que ce retrait remette en cause la licéité des traitements effectués avant celui-ci.

Lorsque le traitement repose sur le consentement, le retrait du consentement est aussi simple que son recueil.

Les bases juridiques utilisées sont déterminées traitement par traitement et peuvent donc différer selon le service utilisé. Le RGPD impose notamment que la personne soit informée de la finalité du traitement et de sa base juridique.

Article 5 – Destinataire des données

Les données personnelles sont destinées aux seules personnes autorisées à y accéder dans le cadre de leurs fonctions. Selon les traitements concernés, elles peuvent notamment être accessibles :

- aux personnels habilités de l'Office de Tourisme ;
- aux services de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh lorsque leur intervention est nécessaire ;
- aux prestataires techniques intervenant pour le compte de l'Office de Tourisme ;
- aux prestataires chargés des solutions de réservation, de billetterie, de paiement, d'hébergement, d'envoi de courriels ou de gestion du site internet ;
- aux partenaires directement concernés par une prestation réservée, lorsque la transmission est nécessaire à son organisation ou à son exécution ;
- aux administrations ou autorités compétentes lorsque la transmission est imposée par la loi.

Les prestataires intervenant pour le compte de l'Office de Tourisme ne peuvent utiliser les données personnelles pour leurs propres finalités lorsque leur intervention relève de la sous-traitance.
L'Office de Tourisme ne vend pas les données personnelles de ses utilisateurs et clients à des fins commerciales.

Article 6 – Transferts de données

L'Office de Tourisme privilégie le recours à des prestataires et solutions permettant de garantir un niveau de protection des données conforme à la réglementation applicable.
Lorsque certains prestataires sont susceptibles de traiter des données en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, l'Office de Tourisme s'assure que les garanties requises par le RGPD sont mises en œuvre.
Ces garanties peuvent notamment reposer sur une décision d'adéquation de la Commission européenne ou sur les mécanismes de protection prévus par le RGPD.

Article 7 – Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant une durée proportionnée à la finalité pour laquelle elles sont traitées et conformément aux obligations légales applicables.
Les durées de conservation peuvent notamment être les suivantes :

- **données nécessaires à la gestion des demandes et de la relation avec les usagers :** pendant la durée nécessaire au traitement de la demande, puis pendant une durée adaptée à la nature de la demande ;
- **données relatives aux réservations et prestations :** pendant la durée nécessaire à la gestion de la réservation et de la relation avec le client, puis pendant les durées nécessaires à la défense des droits de l'Office de Tourisme ou imposées par la réglementation ;
- **données de facturation et pièces comptables :** pendant la durée prévue par les obligations légales applicables ;
- **données utilisées à des fins de prospection :** pendant la durée autorisée par la réglementation, notamment trois ans à compter du dernier contact avec le prospect lorsque cette durée est applicable ;
- **données liées à un consentement :** jusqu'au retrait du consentement ou pendant la durée prévue pour le traitement concerné ;
- **données relatives à l'exercice des droits :** pendant la durée nécessaire au traitement de la demande et, lorsque cela est nécessaire, pendant la durée permettant de démontrer le respect de l'obligation légale.

À l'issue des durées applicables, les données sont supprimées, anonymisées ou, lorsque la réglementation l'autorise, archivées conformément aux règles applicables.
Les durées exactes peuvent varier selon la nature du traitement. Elles sont déterminées dans le cadre de la gestion interne des traitements de l'Office de Tourisme.

Article 8 – Sécurité et confidentialité

L'Office de Tourisme met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données personnelles contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé.
L'accès aux données est limité aux personnes qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions.
Les prestataires intervenant dans le traitement des données sont sélectionnés et encadrés conformément aux exigences applicables en matière de protection des données.

Article 9 – Droits des personnes

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose, selon les conditions et limites prévues par la réglementation, des droits suivants :

- **droit d'accès** à ses données personnelles ;
- **droit de rectification** des données inexactes ou incomplètes ;
- **droit à l'effacement** de ses données dans les cas prévus par la réglementation ;
- **droit à la limitation** du traitement dans les cas prévus par le RGPD ;
- **droit d'opposition** à certains traitements, notamment lorsque ceux-ci sont fondés sur l'intérêt légitime ;
- **droit à la portabilité** des données lorsque les conditions prévues par le RGPD sont réunies ;
- **droit de retirer son consentement** lorsque le traitement repose sur celui-ci.

La personne peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès, dans les conditions prévues par la législation française.

Ces droits ne sont pas absolus : certaines demandes peuvent être refusées ou limitées lorsque la conservation ou le traitement des données est imposé par la loi ou nécessaire notamment à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Article 10 – Exercice des droits et réclamation

Pour exercer ses droits ou pour toute question relative à la protection de ses données personnelles, la personne concernée peut contacter l'Office de Tourisme :

Office de Tourisme du Kreiz Breizh
1 place de la République
22110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 02 72
Courriel : office@tourismekb.bzh

Une demande peut être adressée par courrier ou par courrier électronique.

L'Office de Tourisme peut demander des informations complémentaires permettant de vérifier l'identité du demandeur lorsque cela est nécessaire et proportionné, notamment en cas de doute raisonnable sur l'identité de la personne à l'origine de la demande.

L'Office de Tourisme s'efforce de répondre aux demandes dans un délai d'un mois à compter de leur réception. Ce délai peut être prolongé de deux mois lorsque la complexité ou le nombre de demandes le justifie. Dans ce cas, la personne concernée en est informée dans le délai d'un mois.

Si une personne estime, après avoir contacté l'Office de Tourisme, que ses droits ne sont pas respectés, elle peut introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

Cookie et autres traceurs

Article 11 – Qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier ou identifiant susceptible d'être enregistré ou lu sur l'équipement utilisé pour consulter un site internet, tel qu'un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Les cookies et autres traceurs peuvent notamment permettre de faire fonctionner un site, de mémoriser certaines préférences, de mesurer l'audience ou de proposer des contenus ou fonctionnalités provenant de services tiers.

Article 12 – Cookies nécessaires

Certains cookies et traceurs sont strictement nécessaires au fonctionnement du site ou à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur.

Ces traceurs peuvent notamment être utilisés pour :

- assurer le fonctionnement technique du site ;
- maintenir certaines préférences nécessaires au fonctionnement du service ;
- assurer la sécurité du site ;
- permettre le fonctionnement de certains services demandés par l'utilisateur.

Lorsque les conditions légales d'exemption sont réunies, ces traceurs peuvent être utilisés sans consentement préalable.

L'Office de Tourisme informe néanmoins les utilisateurs de leur existence et de leur finalité dans sa politique relative aux cookies.

Article 13 – Cookies soumis au consentement

D'autres cookies ou traceurs peuvent être utilisés notamment pour :

- mesurer l'audience du site ;
- établir des statistiques de fréquentation ;
- améliorer l'ergonomie et les contenus ;
- intégrer des contenus ou services proposés par des tiers ;
- permettre certaines fonctionnalités de partage ;
- personnaliser certains contenus ;
- réaliser des opérations de communication ou de publicité, lorsque de tels services sont utilisés.

Lorsque leur utilisation est soumise au consentement, ces cookies ou traceurs ne sont déposés ou lus qu'après obtention du consentement de l'utilisateur.

Le refus doit être proposé dans des conditions aussi simples que l'acceptation.

La poursuite de la navigation sur le site ne vaut pas, à elle seule, consentement.

Ces principes correspondent aux règles rappelées par la CNIL en matière de cookies et autres traceurs.

Article 14 – Gestion du concentement

Lorsqu'un consentement est nécessaire, l'utilisateur peut choisir d'accepter ou de refuser les catégories de cookies concernées au moyen du bandeau ou de l'outil de gestion des cookies disponible sur le site.

L'utilisateur peut également modifier ses choix ou retirer son consentement à tout moment en utilisant l'outil de gestion des cookies accessible depuis le site.

Le retrait du consentement n'a pas d'effet rétroactif sur les traitements réalisés avant ce retrait.

Les paramètres du navigateur peuvent également permettre de bloquer certains cookies. Toutefois, le paramétrage du navigateur ne remplace pas nécessairement l'outil de gestion du consentement proposé sur le site.

Article 15 – Cookies de mesure d'audience

Le site a recours à des cookies de mesure d'audience via l'outil **Google Analytics**.
Les informations collectées permettent uniquement d'élaborer des statistiques anonymes de fréquentation du site afin d'en améliorer le fonctionnement, l'ergonomie et l'interactivité.
Google a développé un module complémentaire, qui permet à l'internaute de désactiver l'envoi d'informations à Google Analytics

Le site peut utiliser des outils de mesure d'audience afin de connaître, notamment, le nombre de visiteurs, les pages consultées et la manière dont les internautes utilisent le site.
Selon la solution technique utilisée et sa configuration, ces traceurs peuvent être :

- soumis au consentement préalable de l'utilisateur ;
- ou, lorsqu'ils remplissent strictement les conditions fixées par la réglementation, bénéficier d'une exemption de consentement.

Lorsque des traceurs de mesure d'audience exemptés de consentement sont utilisés, ils doivent notamment respecter les conditions prévues par la réglementation et les recommandations applicables.
La CNIL recommande notamment, pour certains traceurs de mesure d'audience exemptés, une durée de vie limitée et une conservation des informations collectées pendant une durée maximale de 25 mois.

Article 16 – Contenus et service de tiers

Le site peut intégrer des contenus ou fonctionnalités provenant de services tiers, par exemple des vidéos, cartes, outils de partage ou autres contenus interactifs.
L'activation de certains de ces contenus peut entraîner la lecture ou le dépôt de cookies ou autres traceurs par le fournisseur du service.
Lorsque le consentement est requis, ces contenus ou fonctionnalités ne sont activés qu'après obtention du consentement de l'utilisateur.
L'utilisateur est informé, lorsque cela est nécessaire, de la finalité des traceurs utilisés et de l'identité du fournisseur concerné.

Article 17 – Informations sur les cookies utilisés

La liste des cookies et autres traceurs effectivement utilisés sur le site dépend des outils techniques activés et peut évoluer.
L'outil de gestion des cookies accessible sur le site permet de présenter, pour les cookies soumis au consentement, les catégories concernées et les choix de l'utilisateur.
La présente politique est mise à jour lorsque les outils ou les pratiques de traitement des données évoluent.

Article 18 – Liens vers des sites tiers

Le site de l'Office de Tourisme peut contenir des liens vers des sites internet exploités par des tiers.
L'Office de Tourisme ne maîtrise pas les pratiques de ces sites en matière de protection des données personnelles ou de cookies.
La consultation de ces sites est soumise à leurs propres politiques de confidentialité et de cookies.

Il appartient à l'utilisateur de prendre connaissance des informations publiées par ces tiers avant de leur transmettre des données personnelles.

Article 19 – Mise à jour de la présente politique

La présente politique peut être modifiée afin de tenir compte des évolutions réglementaires, techniques ou des services proposés par l'Office de Tourisme.
La date de dernière mise à jour est indiquée en tête du document.

FIN